

Lettre du 26 Janvier 2022

**Des inégalités d'accès aux promotions persistent en 2021 entre les hommes et les femmes personnels de direction.**

Transmis début janvier aux organisations syndicales pour consultation, le bilan des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, daté du 31-12-2021, fait apparaître des inégalité persistantes entre les hommes et les femmes personnels de direction pour l'accès aux promotions.

De la page 107 à la page 110, le bilan concernant les personnels de direction rapporte quelques améliorations en 2021 : suite à l'émergence d'une classe unique, dite « classe normale », induite par le protocole PPCR entraînant une forte concentration de personnels au 8ème, 9ème et 10ème échelon, l'augmentation du taux d'accès à la hors-classe est passé de 8,4 % à 9,5 %.

Pour autant, si l'écart se réduit par rapport 2020 (235 femmes/477 promus = 48 % contre 242 hommes/477 =52 %), **en 2021, le nombre d'hommes (269/529 promus = 51%) est resté sensiblement supérieur aux femmes (260/529 promues = 49%)** .

L'analyse de la répartition des promus à la hors-classe, selon les fonctions exercées révèle que les femmes sont majoritairement Principales de collège (163 femmes et 135 hommes/298 principaux promus) alors que ce sont plutôt des hommes pour la catégorie des Proviseurs (81 hommes et 39 femmes/120 proviseurs de LGT- 35 hommes et 24 femmes/64 Proviseurs de LP).

Éléments positifs : les femmes exerçant dans des établissements de 2ème catégorie sont plus nombreuses à être promues à la hors-classe (69 femmes et 43 hommes/112). De même, les hommes et les femmes exerçant en 3ème catégorie sont à égalité (92 femmes et 92 hommes/184).

**Mais, encore une fois, les promus en 4ème catégorie restent majoritairement masculins (106 hommes et 72 femmes/178).**

Il est à noter que davantage de femmes sont affectées dans des établissements de catégorie 2 ou 3 contrairement aux hommes qui sont plutôt affectés en catégorie 4.

**C'est certainement cet inégal accès aux catégories d'établissement les plus élevées qui mérite une attention particulière, d'autant qu'il se répercute toujours en 2021 sur l'accès à l'échelon spécial (124 femmes (39%) et 189 hommes (61%)/313).**

**Indépendance et Direction restera vigilant et mobilisé sur l'égalité d'accès aux promotions entre les hommes et les femmes personnels de direction.**